Programme Multisectoriel de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, Phase II

PMSAN II

Termes de Référence

Recrutement d'un prestataire pour la conception et la mise en place d'un dispositif de collecte, de suivi et de visualisation de données pour le système de suivi-évaluation des composantes 2 et 3 du Programme PMSAN II

I. Contexte

Le Programme Multisectoriel de Sécurité Alimentaire et Nutritionnelle, Phase II (PMSAN II), financé par l'Union Européenne à hauteur de 37,1 millions d'euros avec un cofinancement de l'Agence Française de Développement (AFD) de 2 millions d'euros, a débuté en septembre 2024 pour une durée de 4 ans. Il vise à réduire l'insécurité alimentaire et nutritionnelle structurelle en Haïti. Le programme intervient dans les départements de l'Artibonite, du Nord-Ouest, du Nord-Est et de l'Ouest (région des Palmes : Petit-Goâve, Grand-Goâve, Léogâne), à travers trois objectifs spécifiques :

- Les autorités et institutions haïtiennes et les partenaires techniques et financiers adoptent l'approche multisectorielle SAN dans leurs politiques et actions en Haïti (OS1).
- L'état nutritionnel des populations, en particulier celles en situation de vulnérabilité, est amélioré dans les territoires ciblés par l'action dans le Haut Artibonite et les départements du Nord-Ouest et du Nord-Est (OS2).
- Les systèmes de production agricole durables sont développés et viabilisés dans les territoires ciblés par l'action dans le Haut Artibonite, les départements du Nord-Ouest et du Nord-Est ainsi que la zone métropolitaine de Port-au-Prince (OS3).

La coordination générale du programme est assurée par le BONFED en lien avec quatre ministères engagés sur la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Une assistance technique (AT) a été mise en place pour accompagner les ministères partenaires dans la gestion du programme, la planification des activités, la coordination et la cohérence collective avec les secteurs d'intervention, ainsi que la communication. L'AT est également en charge de l'appui à la gouvernance du programme (composante 1) et de l'harmonisation des différents cadres de résultats.

Expertise France est responsable des objectifs spécifiques 2 et 3 du programme, qui portent sur l'agriculture, la nutrition, la protection et la promotion sociale. Elle met en œuvre les activités correspondantes à travers des subventions attribuées à des opérateurs.

Actuellement, les actions sont en cours dans les départements de l'Artibonite avec le consortium formé de GRET (chef de file), AOG et Fonkoze, et dans le Nord-Ouest avec le consortium formé d'Initiative Développement (chef de file) et WHH. Des démarches sont en cours pour lancer les activités dans le Nord-Est ainsi qu'un volet distinct dans la région des Palmes, en partenariat avec la Direction Départementale Agricole de l'Ouest (DDAO).

Les opérateurs assurent la transmission à Expertise France des données issues de leurs activités et des résultats obtenus. Expertise France a ensuite la responsabilité de consolider ces données au

niveau du cadre logique du programme et d'en assurer le reporting auprès des autres parties prenantes.

Le programme s'appuie sur un cadre de suivi harmonisé détaillé, intégrant des indicateurs de suivi pour évaluer les réalisations et les résultats des interventions dans les domaines agricole, nutritionnel et protection/promotion sociale. Pour assurer un suivi-évaluation efficace, il est essentiel de disposer d'un dispositif de gestion des données permettant la collecte, le stockage, l'analyse et la visualisation des données de manière automatique et fluide. Les enjeux de promptitude, de fiabilité et d'accessibilité des informations sont cruciaux pour garantir un suivi et un accompagnement efficaces par Expertise France auprès des opérateurs, ainsi qu'une bonne redevabilité envers les parties prenantes.

II. Objectifs de la prestation

L'objectif de la prestation est de concevoir, opérationnaliser et accompagner le déploiement d'un dispositif de collecte, de suivi et de visualisation des données, destiné au système de suivi-évaluation du PMSAN II. Ce dispositif devrait faciliter le travail de collecte, de traitement, d'analyse et de visualisation des indicateurs du projet, afin de soutenir la prise de décision, améliorer la coordination, favoriser l'apprentissage et répondre aux exigences de redevabilité.

Plus spécifiquement, la prestation comprendra les volets suivants :

- **Evaluation des besoins** : Analyser et définir les exigences fonctionnelles et techniques nécessaires à l'élaboration d'un système de gestion et de visualisation des données, à destination de l'équipe projet du PMSAN II et des bénéficiaires de subvention, pour leur permettre de suivre les résultats périodiquement ;
- **Conception et développement du dispositif** : Développer un système de gestion des données convivial, simple à utiliser et à alimenter, notamment pour le suivi des indicateurs relatifs aux résultats 2.1, 2.2, 2.3, 3.1 et 3.2 du cadre harmonisé de suivi des activités ;
- **Renforcement des capacités** : Former les équipes du projet et les opérateurs à l'utilisation, au déploiement et à la gestion du dispositif ;
- **Assistance continue** : Fournir un appui technique (back-stopping) tout au long de la mise en œuvre du projet.

III. Exigences techniques

La plateforme devra être :

- Intuitive et facile à prendre en main ;
- Sécurité, garantissant la confidentialité et l'intégrité des données ;
- Adaptée au contexte haïtien, en tenant compte des contraintes logistiques, techniques et sécuritaires locales : elle devra pouvoir fonctionner en mode hors ligne dans les zones à faible connectivité.
- Conforme aux standards internationaux de protection des données.

IV. Tâches du prestataire

Le prestataire sera chargé des tâches suivantes :

- Analyse des besoins :
    - Analyser les cadres logiques des opérateurs du PMSAN II et le cadre harmonisé de suivi des activités pour recenser les indicateurs existants, leurs sources de données et besoins spécifiques en S&E.
    - Consulter les parties prenantes (Expertise France et les consortiums) pour définir les fonctionnalités attendues du dispositif (ex. collecte hors ligne, tableaux de bord, exportation de rapports).
    - Évaluer les contraintes techniques (connectivité limitée, compétences numériques des utilisateurs, sécurité des données) dans les zones d'intervention.
- Conception du dispositif :
    - Proposer une architecture technique (ex. base de données cloud/local) adaptée au contexte haïtien.
    - Définir les fonctionnalités clés, incluant :
        - Collecte de données en ligne et hors ligne (via mobile ou tablette).
        - Stockage sécurisé des données (avec sauvegardes régulières).
        - Analyse et visualisation des données (-tableaux de bord).
        - Gestion des utilisateurs (niveaux d'accès pour Expertise France, GRET, ID et le futur opérateur du Nord-Est).

- Exportation de rapports au format Word, PDF ou Excel.
- Intégrer des fonctionnalités de désagrégation des données par genre et commune

- Développement du dispositif :
  - Développer un dispositif conforme aux spécifications validées par Expertise France.
  - Utiliser des technologies open-source ou à faible coût pour minimiser les frais de maintenance (ex. ODK, KoboToolbox, ou solutions similaires adaptées).
  - Assurer la compatibilité avec des appareils à faible performance (smartphones basiques, tablettes) et des connexions intermittentes.

- Test et déploiement :
  - Effectuer des tests fonctionnels et de performance dans au moins deux zones pilotes (ex. Haut-Artibonite et Bas Nord-Ouest) avec des utilisateurs réels (personnel du GRET et ID).
  - Corriger les bugs et ajuster les fonctionnalités en fonction des retours des tests.
  - Déployer le dispositif à l'échelle du programme, en assurant une migration des données existantes si applicable.

- Formation et restitution :
  - Former les utilisateurs clés (minimum 10 personnes, incluant le personnel d'Expertise France, GRET, AOG, Fonkoze, ID et WHH) à l'utilisation du dispositif (collecte, analyse et visualisation des données).
  - Organiser une séance de restitution pour présenter le dispositif à Expertise France, aux opérateurs et à l'AT.

- Accompagnement et évaluation de la qualité des données :
  - Assurer un support technique pendant 3 mois après le déploiement (corrections de bugs, assistance aux utilisateurs).
  - Évaluer la qualité des données sur une base annuelle (2026, 2027, 2028) pour Expertise France et les partenaires : vérifier la qualité des données rapportées, évaluer la capacité des équipes à collecter, gérer et rapporter des données de qualité,

proposer des mesures correctives et renforcer la gestion des données ainsi que les compétences en matière de données.

V. Livrables

Le prestataire devra fournir les livrables suivants, en français, dans des formats numériques (Word, PDF :

- Rapport d'analyse des besoins et proposition technique :
    - Document (maximum 10 pages) résumant les indicateurs d'activités des résultats 2.1, 2.2, 2.3, 3.1 et 3.2 du cadre harmonisé de suivi des activités, ainsi que les besoins des parties prenantes et les contraintes techniques identifiées. Décrire l'architecture du dispositif, détailler ses fonctionnalités, les technologies utilisées et le plan de déploiement.
- Dispositif opérationnel :
    - Dispositif déployé, accessible à tous les utilisateurs désignés, avec des fonctionnalités de collecte, stockage, analyse et visualisation des données.
    - Données pilotes (ex. données de test) intégrées pour démontrer les fonctionnalités.
- Matériel de formation :
    - Manuel d'utilisation (maximum 20 pages).
- Documentation technique :
    - Document (maximum 15 pages) décrivant l'architecture, le code source, les procédures de maintenance et les recommandations pour les mises à jour futures.

VI. Profil du prestataire

Le prestataire peut être une firme ou une équipe de consultant.e.s répondant aux critères suivants :

- Expérience :
    - Minimum 5 ans d'expérience dans le développement de dispositif numériques pour la gestion de données, de préférence dans le cadre de projets de sécurité alimentaire et nutritionnelle.

- Expérience dans la conception de solutions adaptées à des contextes à faible connectivité (ex. zones rurales).

- Compétences :
  - Bonne maîtrise des outils de visualisation de données (Power BI, Tableau)
  - Compétence en gestion de données (collecte hors ligne, analyse, visualisation).
  - Connaissance des standards de protection des données (ex. RGPD, normes UE).
  - Capacité à former des utilisateurs non techniques et à produire des supports pédagogiques clairs.

- Connaissance du contexte local :
  - Expérience de travail en Haïti, idéalement dans les départements ciblés (Artibonite, Nord-Ouest, Nord-Est, Ouest).
  - Capacité à collaborer avec des institutions haïtiennes et des partenaires internationaux.

VII. Durée et calendrier indicatif

La prestation devra être réalisée dans un délai maximum de 4 mois à compter de la signature du contrat pour la phase de conception, développement, test, déploiement et formation. Un appui technique continu (back-stopping) sera assuré tout au long de la mise en œuvre du projet, incluant un suivi annuel de la qualité des données pour les années 2026, 2027 et 2028, afin de garantir la pérennité et l'efficacité du dispositif. Le calendrier indicatif pour la phase initiale est le suivant :

Étape	Délai	Livrable associé
Analyse des besoins	Semaine 1-2	Rapport d'analyse des besoins
Conception et validation	Semaine 3-4	Proposition technique
Développement du dispositif	Semaine 5-10	Plateforme opérationnelle (version bêta)
Tests pilotes et ajustements	Semaine 11-12	Rapport de test et déploiement
Formation et déploiement final	Semaine 13-14	Matériel de formation, plateforme finale
Restitution et documentation	Semaine 15-16	Documentation technique, rapport final

Appui technique continu et suivi annuel	2026-2028	Rapports annuels d'évaluation de la qualité des données (2026, 2027, 2028)

VIII. Modalités de mise en œuvre

- Supervision :
  - La prestation sera supervisée par l'équipe projet d'Expertise France, en collaboration avec les départements de suivi-évaluation des opérateurs.
  - Le chef de projet adjoint du PMSAN II d'Expertise France assurera la coordination et le contrôle qualité des livrables.
- Gestion des contraintes sécuritaires :
  - Le prestataire ne sera pas soumis aux directives de sécurité d'Expertise France.
- Coordination :
  - Le prestataire collaborera avec tous les acteurs du PMSAN II pour garantir l'alignement avec les besoins du programme.
  - Des réunions bimensuelles seront organisées pour suivre l'avancement.
- Propriété intellectuelle :
  - Le code source, les bases de données et tous les livrables seront la propriété d'Expertise France, avec un accès complet fourni à la fin de la prestation.

IX. Modalités de soumission

- Composition du dossier :
  - Offre technique :
    - Description de la méthodologie et des technologies proposées (maximum 10 pages).
    - CV des membres de l'équipe, mettant en évidence les expériences pertinentes.

- Références de projets similaires (minimum 3 références).
- Plan de travail détaillé avec chronogramme sur 4 mois.

- Offre financière :
  - Budget détaillé (en USD) incluant honoraires, frais de développement, logistique et autres coûts. Par ailleurs, Expertise France prendra en charge les frais liés aux formations des personnels du projet (location de salle et restauration). Il n'est donc pas nécessaire d'inclure ces coûts dans l'offre financière.

- Critères d'évaluation :
  - Pertinence de la méthodologie et des technologies : 35%
  - Expérience et qualifications de l'équipe : 30%
  - Adéquation du budget : 30%
  - Connaissance du contexte local : 5%

- Soumission :
  - Les dossiers doivent être envoyés par voie électronique à emmanuel.marion@expertisefrance.fr en copiant nicolas.derenne@expertisefrance.fr.
  - Date limite de soumission : 12 septembre 2025